

M. PITMAN: Monsieur Lewis, pourriez-vous nous dire pourquoi vous avez choisi d'aménager le réacteur à l'eau lourde et pourquoi d'autres pays ont choisi d'aménager les réacteurs utilisant de l'uranium enrichi ou de l'hélium modéré par le graphite. Je pense que le Comité aimerait savoir pourquoi vous avez pris cette décision.

M. LEWIS: J'essaierai de l'expliquer brièvement, monsieur le président, bien que ce soit difficile. A l'époque, l'Ontario en particulier voyait ces nouvelles ressources hydrauliques s'épuiser, et par ailleurs elle pouvait obtenir du charbon des États-Unis à un prix très bas. Aucun des autres facteurs proposés dans aucun autre pays pouvait soutenir cette concurrence. Nous avons invité le Royaume-Uni à vendre à l'Hydro-Ontario les dessins d'un des réacteurs, pour voir si elle pouvait soutenir la concurrence avec le charbon, et on a répondu par la négative, on a fait de même en ce qui concerne les États-Unis avec leur réacteur enrichi et la réponse a été la même. J'étudiais ce problème dès 1951 et j'ai constaté qu'il pouvait peut-être être réglé par le réacteur à l'eau lourde. A cette époque nous n'avions pas suffisamment de renseignements pour nous en prouver le bien-fondé. Depuis lors, nous n'avons éprouvé aucune difficulté et il semble que nous pouvons soutenir cette concurrence présente dans notre pays en utilisant le réacteur à l'eau lourde. Nous attendons encore qu'on aménage des réacteurs dont les systèmes éprouvés et la technologie connue permettront de lui faire concurrence.

M. PITMAN: Vous prétendez avoir déjà dressé des plans d'un réacteur de ce genre? Croyez-vous que vous pourriez le vendre en Ontario et soutenir cette concurrence?

M. BOYD: Vous ne blaguez pas en me demandant si je pourrais le vendre à l'Ontario?

M. PITMAN: Permettez-moi de vous poser la question d'une autre façon. Vous avez entendu M. Lewis déclarer que le réacteur à l'eau lourde est le seul réacteur qui peut soutenir la concurrence du charbon au bas prix auquel on peut se le procurer en Ontario. Vous croyez qu'il est possible que le réacteur dont vous avez dressé les plans et dont vous nous avez parlé antérieurement aujourd'hui pourrait être utilisé en Ontario?

M. BOYD: Vous faites allusion au tableau 2.

M. PITMAN: Je pensais que votre mémoire avait trait à l'ensemble du Canada.

M. BOYD: Les frais d'énergie énumérés au tableau 2 ne visent pas une région géographique particulière du Canada. On y compare deux types de réacteurs au réacteur de Douglas Point.

M. DRYSDALE: Je crois que la question de M. Pitman était fondée sur la déclaration voulant que le réacteur CANDU pourrait soutenir la concurrence du prix du charbon. Tout d'abord, êtes-vous d'accord avec cette déclaration?

M. BOYD: Non, et il ne soutient pas le prix de l'énergie produite par une centrale utilisant du charbon comme combustible.

M. GRAY: Personne n'a soutenu que le premier réacteur soutiendrait ce prix. Le deuxième y viendrait bien près. M. Harold Smith a déclaré que le troisième réacteur pourrait soutenir la concurrence du charbon dans le sud de l'Ontario.

M. DRYSDALE: Ce qui me tracasse au sujet du réacteur CANDU, d'après le peu de renseignements que je possède sur les termes du contrat, c'est qu'il ne semble pas que l'Hydro-Ontario soit disposée à miser sur sa réussite en affectant certaines sommes à l'aménagement du générateur. Elle l'a fait dans le cas du réacteur NPD. Il me semble que tout le contrat est très vague et que l'Ontario est dans la même situation qu'un homme qui est forcé de se marier contre son gré et dont la dot est faite de subventions. Je vais peut-être un peu trop loin.